

COMPTE RENDU CR du Conseil Municipal du 05 Décembre 2022 :

Présents : Damar Vincent / Damar Charles / Lecourt Virginie / Brégeat Nora / Gausson Luc / Riffaud Claude / Eliott Fiona / Blaigne Roland / Desbordes Didier / Jeaugeard Christian

Secrétaire de Séance : Gausson Luc

Compte rendu de la séance précédente : Adopté – 1 abstention

(Observation : Christian Jaugeard explique qu'il n'a pas dit qu'il se souvenait de qui avait fait les bancs à l'époque, mais simplement que s'ils étaient scellés, ils appartenaient au bâtiment.)

1 – Reversement Taxe d'Aménagement ComCom :

La décision est retirée de l'ordre du jour, car ce reversement devient facultatif.

2 – restitution des vestiaires à la commune :

Elle sera effective en septembre 2023.

3 – Participation à « ECO FINANCES » :

La communauté de communes s'est rendu compte qu'il y avait un manque de 700 000 euros de retour financier concernant les déclarations foncières. L'imposition de certaines habitations n'est pas à hauteur de ce qu'elle devrait être.

La communauté de communes souhaite confier à Eco Finance Groupe de réaliser l'analyse des bases fiscales pour un coût d'environ 2000 euros par commune (formation et licence logiciel)

Les élus trouvent que cela est onéreux.

Le maire propose que les élus évaluent et rendent compte sur place de l'état des habitations de la commune afin d'en référer à EcoFinance. Tous les conseillers municipaux refusent le principe. Ils s'étonnent vivement de cette proposition car Les conseillers estiment qu'il n'y a aucun critère qui permettent d'évaluer la base d'imposition d'un bien par simple observation depuis la voie publique. Ils estiment que ce n'est pas leur rôle, qu'ils n'ont pas à émettre un tel jugement, ce dernier ne relevant pas de leur compétence.

Il est proposé la mise en suspend pour un report de décision en mars prochain.

Mme Lecourt et M. Gausson sont contre le report car contre le principe même, et estiment que reporter ne changera pas l'aspect délétère de la proposition.

8 POUR – 2 CONTRE (le report de décision)

4 – Participation à l'ADS : (Autorisation du droit des sols)

Les compétences d'urbanisme auparavant gérées par les services de la DDT, sont transférées à la communauté de communes. Cela aura un coût de 1320 euros par an pour la commune.

Ce transfert de charges implique 2 emplois supplémentaires à financer pour la Communauté de Commune.

Les conseillers ne sont pas en accord sur le fait que ce sont encore les communes qui vont accuser le coup de cette dépense. Et que le coût par an est élevé au regard des dossier d'urbanisme liés à notre commune.

2 CONTRE – 6 ABSTENTIONS – 2 POUR

5 – Contrat entretien cloches de l'église :

Renouvellement pour 236 euros/an de l'entreprise BROUILLET

POUR UNANIMITE

6 – DIVERS

Didier Desbordes où en est le dossier de débroussaillage du chemin entre les tailles et la Coussedière, Charles Damar répond qu'il ne sait pas. Ce sera sans doute selon les disponibilités de Michel dans son planning. Didier Desbordes demande si le maire est allé voir les dégâts, ce dernier répond qu'il n'a pas eu le temps.

Charles Damar informe qu'il a été constaté une intrusion dans le futur local (ACCA), ce dernier est maintenant sous surveillance. De plus, Luc Gausson informe que la peinture prévue initialement sur l'extérieur a été remplacée, avec accord du maire, par un bardage bois, certes un peu plus cher mais plus esthétique.

Luc Gausson demande au maire où en sont les devis qu'il avait demandé à Michel pour le remplacement de la hotte de l'appartement en location. Le maire répond que c'est en cours.

Luc Gausson demande des nouvelles du dossier « bornage » du mur le long de chez M. Lachatre. M. le maire a fait des recherches, M. Perrin du département est venu sur place, pour ce dernier le mur n'est pas du soutènement.

Il est évoqué le problème de règlement d'une ancienne facture de TDE de 2018. Les élus s'étonnent de ne recevoir un rappel qu'en 2022. Ils n'ont pas de souvenir sur le fait que cette facture n'ait pas été réglée.

Luc Gausson rappelle que les spots extérieurs de la salle polyvalente fonctionnent mal, et qu'il faudra demander à TDE de les régler.

Luc Gausson rappelle que dans le cas où la commune aurait des projets à financer dans le cadre du projet éolien, il faut le faire avant que les machines ne soient montées.

Roland Blaigne explique qu'il a appris qu'une plaque du plafond de la salle avait été cassée par locataire et estime que la mairie l'a facturé trop cher à ce dernier. Les autres conseillers sont en accord avec cela. Il explique également que l'ABBSLJC a emprunté des chaises au club du 3eme âge sans demander, il souhaite qu'à l'avenir les autres associations demande avant de se servir.

Luc Gausson parle du fait qu'il y a encore des soucis d'entretien de la salle polyvalente. (Scoth, pâte à fixer, non retirés sur les murs) Il demande que l'état des lieux soit fait plus sérieusement pour maintenir l'état de la salle le plus longtemps possible. M. Le maire indique donc que désormais les états des lieux seront faits systématiquement à l'entrée et à la sortie. La salle ne sera pas mise à disposition si l'état des lieux n'est pas fait.

Informations diverses :

Information DETR : Il est préconisé de dépenser l'entièreté des subventions demandées.

Information sur les débardages : il existe une étude de subventionnement sur la voirie qui accuse énormément de passages lors d'opérations de débardage de bois. Le maire pense que peut-être que la route de l'Auvergne pourrait entrer dans ce cadre car touchant à des massifs forestiers.

Ordures ménagères la TOM passe REOM. Le point est à 160 euros, il passera à 175 euros en 2023. Le comcom va se diriger vers la REOMI (incitatif) (2023/2024) (gestion des ordures par foyer au poids) Didier Desbordes pense que cela peut favoriser le dépôt sauvage d'ordures.

En 2026, la comcom aura la compétence de l'assainissement, le maire pense qu'il faudra anticiper les travaux. Luc Gausson demande quel est l'intérêt d'anticiper et de gérer des travaux que la comcom fera finalement.

Le maire demande si des membres du conseil sont d'accord pour participer aux Ostensions. Oui pour certains membres.

Projet VENSOLAIR :

Le maire demande à Luc Gausson de présenter le projet. Ce dernier refuse estimant que le maire aurait pu lui en parler avant, mais il demande au maire de présenter le dossier.

Luc Gausson quitte la séance.

Le maire explique succinctement projet, Tous les membres estiment que les explications sont insuffisantes.

Le maire explique que la société Vensolaire demande l'autorisation au conseil de réaliser une étude de faisabilité. Mme Lecourt demande si c'est bien une l'autorisation ou un avis consultatif. Il s'avère qu'il n'est pas officiellement demandé au CM de donner un avis. Les membres du conseil demandent cependant davantage de détails. Le maire propose de consulter un document. Tous les membres estiment que ce document est insuffisant et correspond plus à un support « publicitaire » qu'à un dossier sur le projet.

Néanmoins, ils acceptent de voter quant à l'avis sur l'étude de faisabilité.

5 CONTRE – 1 POUR – 3 BLANCS

FIN de la séance.